

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de
OISELAY ET GRACHAUX

Nombre de membres

en exercice : 9
présents : 6
votants : 7
absents : 3
exclus :

Séance du 14 mars 2013

L'an deux mil treize , le 14 mars à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe RAMSEYER.

Présents : François CARQUIGNY, , Mylène MESNIER, Marie-José PIALAT, Didier SAUVAL, , Nicole VIENNET,

Absent : Stéphane DEVAUD (procuration donnée à Marie-José Pialat)
Nicolas SMEETS , Ghislaine PFISTER

Nicole VIENNET a été nommée secrétaire de séance

Date de convocation
07/03/2013

Date d'affichage
23/03/2013

OBJET :

**Acceptation du
transfert de
l'actif et du
passif de
l'Association
Foncière**

Le Maire expose que le bureau de l'Association Foncière de Remembrement de la Commune de Oiselay et Grachaux, a ,dans sa délibération du 26 janvier 2013, demandé sa dissolution et proposé que :

1- les équipements réalisés par l'association foncière soient incorporés dans le patrimoine communal,

2- l'actif et le passif de l'association foncière soient attribués à la commune,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte et décide :

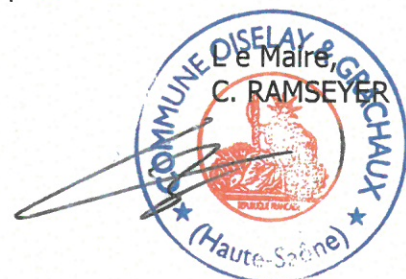
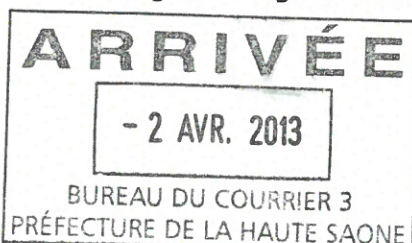
1- Que les chemins d'exploitation étant intégrés au réseau des chemins ruraux en application de l'article R. 123-16 du code rural,

2- Que les actif et passif de l'association soient versés à la commune.

3- De donner tout pouvoir à M. le Maire en vu de signer tout acte, prendre toute décision visant à l'incorporation des biens de l'Association Foncière et à la reprise de l'actif et du passif,

4- Que la mutation des biens sera réalisée par acte administratif, et pour ce faire, donne compétence à M. François CARQUIGNY 1^{er} Adjoint pour représenter la commune pour signer l'acte administratif.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.



8/2013

Acte rendu exécutoire
après transmission au
Contrôle de légalité
Le et
publication le